

# TARNOS *Contact*

**VOTRE VILLE  
VOTRE VIE  
VOTRE CHOIX  
DIMANCHE 17 MARS,  
LES TARNOSIEN·NE·S VOTENT !**

**VILLE ACTIVE & SPORTIVE**

La politique de la Ville récompensée !

**ENVIRONNEMENT**

Du nouveau pour le nettoyage des plages

**LÀ OÙ JE T'AMÈNERAI...**

Découvrez le lac de la Tuilerie avec Pierre Ducom

**AU TABLEAU !**

Régis Guichenducq, un Tarnosien aux manettes du Tram'bus



Mars 2019 - n° 183





# Votre ville Votre vie Votre choix

**La Municipalité est intimement convaincue que vous devez pouvoir donner votre avis, en toutes circonstances, au-delà de l'élection de vos représentant·e·s.**

**Dimanche 17 mars, tous les Tarnosien·ne·s inscrit·e·s sur la listelectorale sont ainsi appelés à décider par le vote, en répondant oui ou non à la question suivante :**

**« Face à la situation actuelle de la Communauté de communes du Seignanx marquée par :**

- La hausse de 43% de la fiscalité sur les ménages en 2016, avec l'instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- L'exclusion de la majorité municipale tarnosienne de l'exécutif communautaire,
- L'échec dans le domaine du développement économique et de l'emploi (Allées Shopping),
- La faiblesse des investissements communautaires en faveur de Tarnos (19 %),

**Êtes-vous favorables à ce que la Ville de Tarnos continue d'exiger de la Communauté de communes du Seignanx :**

- Une baisse du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- Une représentation significative de la majorité municipale dans l'exécutif et une pleine coopération avec toutes les communes membres,
- Une réévaluation de l'attribution de compensation figée depuis 2009, malgré l'essor économique réalisé à Tarnos, générant la majeure partie des recettes fiscales perçues par la Communauté de Communes,
- Une répartition plus équitable des investissements sur les différentes communes ? »

**OUI**

**NON**

## **Pour voter**

**Pour voter, il faudra vous rendre dans votre bureau de vote habituel entre 8h et 18h, muni·e d'une pièce d'identité.** Les jours précédents le scrutin, chaque électeur et électrice recevra par courrier, les professions de foi des groupes politiques et les bulletins de vote « oui » et « non ».

**Procuration :** en cas d'empêchement, vous pourrez voter par procuration. Pour cela, vous devez vous rendre à la gendarmerie afin de signaler la personne qui votera à votre place. Le formulaire est à remplir en ligne (<https://www.servic-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>) ou directement à la gendarmerie.

## **Coût de la consultation**

Vous permettre de vous exprimer par le vote a naturellement un coût. L'organisation du scrutin est évalué à 12 000 €.

Elle est intégralement financée grâce à la réduction des indemnités de fonction du Maire et des Adjoint·e·s au Maire qui aura permis une **économie de 126 000€** sur le mandat.

# Dimanche 17 mars, ON VOTE !

## Les éléments d'appréciation pour vous forger une opinion

### LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

En 2016, l'instauration d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) était adoptée à une voix près au Conseil communautaire du Seignanx (17 pour, 16 contre).

Conséquence immédiate : une augmentation de 43% en moyenne des impôts communautaires pour les foyers du canton, pour tou-te-s, y compris les bénéficiaires de faibles revenus ou les résident-e-s des parcs sociaux.

Les élu-e-s Tarnosien-ne-s à la Communauté de communes s'étaient unanimement opposé-e-s à cette taxe, à une exception près. Une prise de position qui entraîna l'exclusion de la seule représentante de la majorité municipale tarnosienne à l'exécutif par le Président de la Communauté de communes.

**2.5 millions d'€** : c'est ce que perçoit la Communauté de communes du Seignanx grâce à la TEOM, soit une moyenne de 187€ par an par ménage.

### TOUT LE DOSSIER

Comme pour chaque échéance citoyenne, le matériel électoral et les professions de foi des groupes politiques souhaitant participer à la consultation vont vous être envoyés par courrier.

Retrouvez-les également sur le site de la Ville :



Flashez-moi

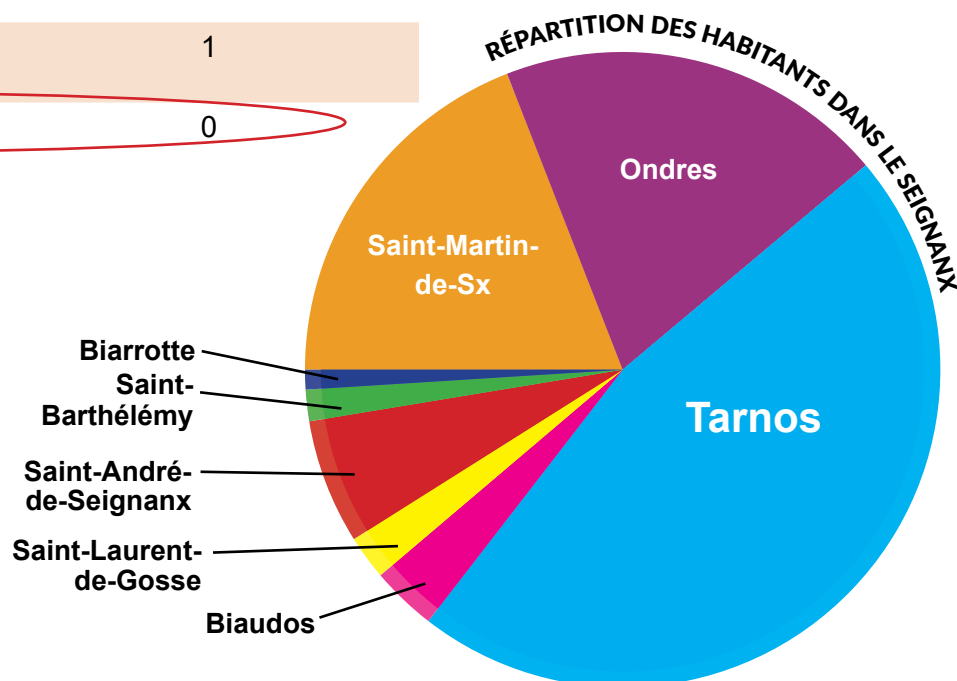
www.ville-tarnos.fr : « ma mairie » - « Démocratie / débat / discours »

### LA REPRÉSENTATIVITÉ DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE DANS L'EXÉCUTIF COMMUNAUTAIRE

Communes	Nombre d'habitants	Part de la population du Seignanx	Nombre de représentants des majorités municipales au Bureau communautaire
Biarrotte	267	1 %	1
Biaudos	883	3,32 %	1
Ondres	5 069	19,07 %	1
Saint-André de-Seignanx	1 687	6,35 %	1
Saint-Barthélemy	425	1,6 %	1
Saint-Laurent de-Gosse	598	2,25 %	1
Saint-Martin de-Seignanx	5 264	19,8%	1
<b>Tarnos</b>	<b>12 387</b>	<b>46,6%</b>	<b>0</b>

### TARNOS, C'EST :

- **12 387** habitant·e·s
- **46,6 %** des habitant·e·s du Seignanx
- **0** représentant·e de la majorité tarnosienne à l'exécutif communautaire





# Votre ville Votre vie Votre choix

## Les éléments d'appréciation pour vous forger une opinion

### LA CONTRIBUTION DE TARNOS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

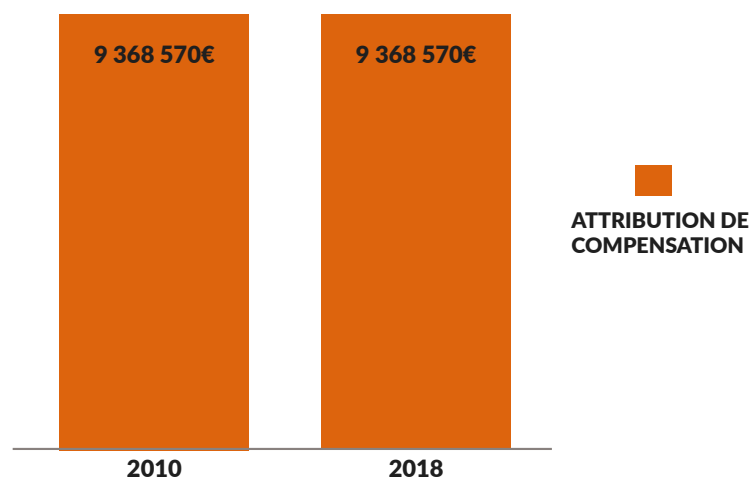
Ressources 2016	Seignanx (€)	Dont issues du territoire Tarnosien (€)	Part de la contribution tarnosienne (%)
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 517 579	1 214 890	80,1%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	4 405 934	3 642 121	82,7%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	71 278	44 030	61,8%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	213 617	171 132	80,1%
Taxe d'habitation (TH)	2 992 506	1 409 650	47,1%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) & Taxes additionnelle à la TFPNB (TAFNB)	106 000	20 039	18,9%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	2 401 008	1 190 463	49,6%
Autres impôts locaux et assimilés	28 886	0	0%
Fonds national de garantie individuelle des ressources communales (FNGIR, récupéré réforme 2011)	3 202 911	3 306 091	103,1%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) 1997-2002 (transférée Taxe professionnelle unique 2010)	1 684 118	1 556 760	92,4%
<b>Total général des recettes fiscales</b>	<b>16 623 837</b>	<b>12 555 176</b>	<b>75,52%</b>

Sources : Direction Générale des Finances Publiques

➤ **75.5% des recettes fiscales de la CC du Seignanx sont issues de Tarnos**

➤ **19.4% des investissements du Seignanx sont réalisés à Tarnos**

L'attribution de compensation des transferts de la fiscalité d'entreprises de Tarnos à la Communauté de Communes est gelée depuis 2010, malgré l'inflation et l'important développement économique sur Tarnos

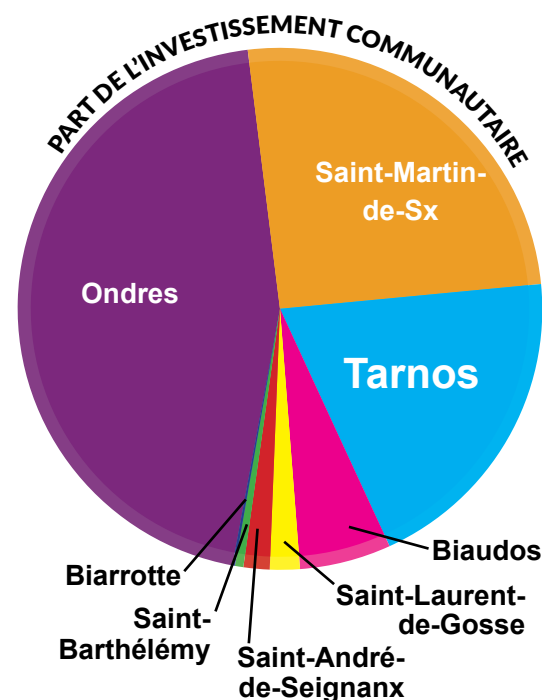


# Dimanche 17 mars, ON VOTE !

## Les éléments d'appréciation pour vous forger une opinion

### INVESTISSEMENTS DU SEIGNANX DANS CHAQUE COMMUNE

Communes	Investissement communautaire	Part de l'investissement communautaire	Investissement par habitant
Ondres	7 019 883 €	44,5 %	1 385 €
Saint-Martin-de-Seignanx	3 957 801 €	25,1 %	752 €
Tarnos	3 067 119 €	19,44 %	248 €
Biaudos	878 343 €	5,57 %	995 €
Saint-Laurent-de-Gosse	287 594 €	1,82 %	481 €
Saint-André-de-Seignanx	250 556 €	1,59 %	149 €
Saint-Barthélemy	101 000 €	0,51 %	238 €
Biarrotte	24 000 €	0,15 %	90 €



Sources : Registre des actes administratifs de la Communauté de Communes du Seignanx

## RÉSUMÉ

### TARNOS DANS LE SEIGNANX, C'EST :

**46,6%** de la population

**75,5%** de l'apport fiscal de la Communauté de communes

**Mais : 19,4%** des investissements communautaires



### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SEIGNANX, CONSTAT :

- 43% de hausse de la fiscalité locale
- Exclusion de Tarnos de l'exécutif
- Échec du projet-phare de l'exécutif : les Allées Shopping
- Faibles investissements à Tarnos

### LES ENJEUX DE LA CONSULTATION :

- Baisse du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- Pleine coopération des communes et réintégration de Tarnos dans l'exécutif
- Réévaluation de l'attribution de compensation
- Répartition plus équitable des investissements entre communes